

Rue du 24-Septembre 3
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 00
secr.oej@jura.ch

Office de l'état civil du Jura – 3, rue du 24-Septembre, 2800 Delémont

Demande d'ouverture d'un dossier pour une reprise du nom de célibataire

Formulaire pour les personnes :

- S'étant mariées **avant** 2013 et étant toujours mariées ou liées par un partenariat enregistré
- Étant divorcées ou dont le partenariat a été officiellement dissout
- Dont le conjoint-e est décédé-e

Dossier complet* à envoyer par courrier à l'adresse :

Office de l'état civil du Jura
Rue du 24-Septembre 3
2800 Delémont

* Formulaire (3 pages) + documents requis

**Demande d'ouverture de dossier pour
une reprise du nom de célibataire**

Formulaire à remplir

Titre de civilité	
Nom de famille	
Nom de célibataire	
Prénom(s)	
Date de naissance	
Lieu et pays de naissance	
Nationalité et canton d'origine si suisse	
Permis de séjour (étrangers)	
Adresse	
Adresse (suite)	
Code postal	
Localité	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	

État civil *(cochez votre statut et complétez les champs liés)*

☐ Marié-e / lié-e d'un partenariat enregistré

Pays du mariage / de l'union	
Date du mariage / de l'union	

☐ Veuf / Veuve

Pays du mariage / union le / la défunt-e époux-se / partenaire	
Pays du décès	

☐ Divorcé-e / Partenariat enregistré dissout

Pays du mariage avec l'ex époux-se / partenaire	
Pays du divorce / dissolution du partenariat enregistré	

Demande d'ouverture de dossier pour une reprise du nom de célibataire

Documents à joindre au formulaire

- ☐ Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité)

Les cartes d'identité doivent être photocopiées des deux côtés.

Les titres de séjour ne peuvent pas faire office de pièce d'identité.

- ☐ Une attestation de domicile datée de moins de six mois si vous n'êtes pas domicilié-e dans le canton du Jura

Suite de la procédure

Dès réception d'un dossier complet, nous prendrons contact avec vous pour la suite de formalités.

Rendez-vous pour la signature de la déclaration

Afin de faciliter la prise de rendez-vous, nous vous invitons à nous préciser les périodes durant lesquelles vous souhaiteriez être convoqué-e pour les formalités.

(Cochez les cases qui conviennent)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Matin (09h00 – 11h00)	☐	☐	☐	☐
Après-midi (14h00 – 16h00)	☐	☐	☐	☐

Il en sera tenu compte dans la mesure du possible.

Si vous ne parlez pas et ne comprenez pas le français, vous devrez être accompagné-e par un-e traducteur-trice compétent-e, muni-e également d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) valable. Ce-tte dernier-ère ne devra être ni un membre de vos familles, ni votre conjoint-e, ni votre curateur.

Les frais et les émoluments qui s'élèvent à CHF 105.- devront être réglés, en espèces, par carte de crédit ou par Twint à l'office de l'état civil au moment des formalités.

Lieu et date : _____, le _____

Signature **manuscrite**